



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

DEEP/AP/DRH/n° 2021-13

Affaire suivie par :

Neuraci RENET

☎ : 01.30.83.42.44

Hélène ZIMMERMAN

☎ : 01.30.83.49.81

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN		Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections		ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etabs. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Ecoles		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels, 1 ^{er} et 2 nd degré

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.

Annexe 6 p.

Total 7 p.

Versailles, le 28 mai 2021

Charline Avenel,

Rectrice de l'Académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Maîtres contractuels

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements d'enseignement privés du premier et du second degré sous contrat

Objet : Avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS et PLP et des Professeurs des Ecoles, au titre de l'année 2021.

Accès à la liste d'aptitude chaires supérieures au titre de l'année 2021.

REF : Note de service DAF D1 - MENF2110217N du 16 avril 2021 publiée au BOEN n° 19 du 13 mai 2021

Cette note de service et ses annexes ont pour objet de préciser, pour l'année 2021, les conditions d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PEPS, PLP et professeurs des écoles exerçant dans les établissements privés sous contrat (annexe 1) et les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude chaires supérieures (annexes 2 à 5).

L'application I-Professionnel (accès à partir du portail ARENA <https://id.ac-versailles.fr>) est utilisée pour la constitution des dossiers.

Elle permet aux maîtres d'être avertis individuellement de leur promouvabilité et des modalités de la procédure, de constituer leur dossier, de prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations recteur/IA-DASEN.

Les évaluateurs procéderont à la saisie de leurs avis entre le

31 mai et le 4 juin 2021.

J'attire votre attention sur la nécessité d'actualiser et de compléter le cas échéant les données figurant dans votre CV.

Toute information erronée doit être signalée au service de gestion dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette information.

Pour la Rectrice par délégation
La Secrétaire générale adjointe
Directrice des Ressources Humaines

signé : Marine LAMOTTE D'INCAMPS